

Multi Accueil « les P'tits Loups »

9, rue Jacques Jasmin – 33220 PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT –



PROJET D'ETABLISSEMENT

Multi Accueil « les P'tits Loups »
9, rue Jacques Jasmin – 33220 PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT
CDC Du Pays Foyen

PROJET SOCIAL

Sommaire

Les objectifs du Multi Accueil	p 3
PRESENTATION DE LA STRUCTURE	p 3
1-L'accueil au sein de la crèche	p 3
- Jours et heures d'ouverture	p 4
- Une journée type aux P'tits Loups	p 4
- Fermeture	p 6
- L'accueil en crèche	p 6
- L'accueil « d'urgence »	p 6
- L'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique	p 7
- L'enfant déjà accueilli, qui présente des difficultés	p 7
- L'enfant en danger	p 7
2- Présentation des compétences professionnelles	p 8
- L'importance du travail en équipe	p 8
- Actions en matière d'analyse de pratiques	p 8
- Constitution de l'équipe éducative	p 8
- La formation continue	p 11
- Relations avec les organismes extérieurs	p 11

La structure d'accueil petite enfance « Les P'tits Loups » est un établissement géré par la Communauté de Communes du Pays Foyen, elle assure pendant la journée, de 7h30 à 18h30, l'accueil d'enfants au sein d'une crèche collective.

Elle est placée sous la responsabilité du Président de la Communauté des Communes, M. Pierre ROBERT, et répond aux textes régissant les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Elle a pour raison d'être d'accueillir tout enfant âgé de 10 semaines à 3 ans, dont le contrat sera supérieur ou égal à 30 h sur 4 jours par semaine.

Le projet d'établissement découle et reprend les grands principes de la Charte Nationale pour l'accueil du Jeune Enfant.

Les objectifs du Multi Accueil sont :

- *Permettre à tout enfant accueilli* de bénéficier de moments de partage, de jeux, d'activités éducatives et de rencontres avec d'autres enfants.
- *Permettre à l'enfant* de se socialiser avant son entrée à l'école.
- *Aider les familles* à la séparation en nous confiant leur enfant.

Il s'agit ainsi de respecter l'enfant dans sa globalité, c'est à dire de prendre en compte autant ses possibilités propres que le contexte social et culturel dans lequel il vit.

L'identité culturelle sera respectée mais aussi les diversités sociales.

Nous veillerons à permettre la mixité ce qui répond à la diversité des cultures qui se côtoient sur la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Afin que l'enfant connaisse et apprivoise son environnement de vie, de nombreuses activités sont réalisées avec et sur la communauté de communes du pays foyen. Ce partenariat permet de créer du lien social et coordonne l'action éducative afin que l'enfant ait des repères cohérents.

Ces activités sont :

- Rencontre avec l'animatrice de la bibliothèque municipale de PORT SAINTE FOY pour un temps d'histoires tous les vendredis matin.
- Participation aux expositions et animations de la communauté des communes.
- Achat par les enfants du pain dans la boulangerie du quartier...

PRESENTATION DE LA STRUCTURE :

Le multi accueil « les P'tits Loups » est une structure d'accueil à temps complet pour des enfants de 10 semaines à 3 ans.

Nous pouvons accueillir 20 enfants au sein des locaux de la crèche collective.

En cours d'accueil, il est possible, pour les familles, de modifier leur temps d'accueil après en avoir obtenu la validation du président de la Communauté des Communes. La demande au président s'effectuera par courrier.

1. L'ACCUEIL AU SEIN DE LA CRECHE :

L'autorisation d'ouverture est délivrée par le Président du Conseil Général, par l'intermédiaire de la PMI (Protection Maternelle Infantile) qui détermine l'agrément et le nombre de places d'accueil autorisées.

a) Jours et heures d'ouverture :

La crèche « les P'tits Loups » est ouverte du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30.

UNE JOURNEE TYPE AUX P'TITS LOUPS :

Afin de procurer des repères temporels aux enfants, un rythme journalier est proposé. Ces repères favorisent la sérénité et donc le bien-être de l'enfant qui vivra au mieux sa journée.

A partir de 7h30 jusqu'à 9h :

L'accueil commence à partir de 7h30. Les enfants arrivent les uns après les autres. Une professionnelle les accueille, et récolte les transmissions de la nuit relatives à l'enfant, auprès du parent.

Une autre professionnelle, en salle de vie, accueille l'enfant en leur proposant des jeux libres (préalablement installés : puzzles, magnets, dinette, clippo, animaux), ou « un instant de câlins » si l'enfant est demandeur.

Pour les bébés sont proposés des jeux d'éveil : tableaux d'activités, hochets, portiques...

9h-10h : chanson du « bonjour » et lecture d'histoires :

Les plus grands se regroupent, installés sur les tapis du « coin calme », chantent avec 1 ou 2 professionnelles, la « chanson du bonjour », puis leur sont lus des livres. Cette activité favorise l'acquisition du langage et développe leur capacité de concentration et d'écoute.

Deux autres professionnelles effectuent les changes des enfants porteurs de couches, dans l'ordre d'arrivée du matin. Cela est aussi le moment où certains bébés sont mis à la sieste du matin en fonction de leur heure de lever.

Par la suite, les enfants ayant acquis le contrôle sphinctérien sont accompagnés aux toilettes, suivi du lavage de mains pour tous.

10h-11h30 : activités dirigées :

Les enfants sont libres d'y participer ou pas.

Celles-ci peuvent être des ateliers de découpage, de collage (papier, tissus, cotillons, feuilles d'arbres, gommettes...), de dessins, de peinture (sur table mais aussi au sol, avec un pinceau, les mains, les pieds...), pâte à modeler, pâte de maïs, manipulation de graines, atelier visser-dévisser, transvasement, soins aux poupées et aux nounours (avec collage de pansements, pose de bandage) ...

Certains jours, ce temps est consacré à la venue d'intervenants extérieurs : baby gym, éveil musical, ludothèque ambulante, médiation animalière, expression corporelle, arts

plastiques... ; ou déplacement jusqu'à la médiathèque à proximité, la boulangerie, une aire de jeu, une promenade sur les berges de la Dordogne.

Pour les bébés, il y a alternance de sieste, de moments d'éveil et de prises de biberons.

11h30 : passage aux toilettes

11h30-12h15 : moment du repas :

Quatre à cinq enfants sont installés par table (3 tables) avec une professionnelle par table. Les enfants mangent seuls ou avec aide s'ils en font la demande.

A la fin du repas, est fourni à chaque enfant, un petit gant mouillé afin qu'il se nettoie le visage et les mains. La professionnelle aide quand cela se révèle nécessaire.

12h15-12h30 : Moment de jeu libre

Les enfants ont besoin de se défouler pendant un petit temps, une quinzaine de minutes après être restés à table pendant ½ heure.

Quant aux bébés, leur rythme étant différent, ils mangent à des heures décalées.

12h30 : passage aux toilettes pour les uns et **changes** pour les autres

12h45 : direction la chambre

Les enfants se dirigent vers la chambre avec leur doudou et leur sucette.

Ils se déshabillent dans une pièce qui jouxte la chambre, mettent leurs vêtements dans une petite panier qui leur est propre (différenciée par un pictogramme différent pour chaque enfant)

Puis une professionnelle leur lit des histoires afin d'installer un moment de retour au calme, avec un fond de musique douce, qui persistera une bonne partie du temps de la sieste.

Vers 13h : sieste

Chaque enfant rejoint sa couchette (elle aussi identifiée grâce au pictogramme), et s'installe.

Certains s'endorment vite, d'autres mettent plus de temps : les professionnelles se mettent de préférence auprès de ces enfants-là, afin de les sécuriser.

Un membre du personnel reste dans la chambre tout le temps de la sieste pour les rassurer mais aussi, pour les lever au fur et à mesure qu'ils s'éveillent, ceci permettant aux autres de continuer à dormir.

L'enfant réveillé, s'habille, dans la salle de bain, sous le regard d'une autre professionnelle qui l'assiste si nécessaire, puis il rejoint la salle d'activité où l'attendent 2 animatrices.

Pendant ce temps, les bébés et les bébés moyens qui n'ont pas dormi le matin, font la sieste.

Vers 16h : le goûter.

Tous les enfants sont en principe réveillés, après le lavage de mains, ils s'installent à table.

A partir de 16h30 : début des départs :

Commencent les départs des enfants, 1 professionnelle fait les départs en faisant les transmissions aux parents, 1 propose des activités aux enfants qui ont fini de goûter (chanson ou lecture ou observation d'activités libres ou sortie sur la terrasse), 1 continue à faire goûter ceux qui se lèvent juste, 2 sont à la salle de bain pour faire les changes et lever les bébés si nécessaires.

18h30 : fermeture de la crèche.

Ce déroulé de journée n'a qu'une valeur indicative. Le planning de celle-ci s'adapte à l'âge et aux besoins des enfants.

b) Les Fermetures annuelles :

- Les samedis, les dimanches et les jours fériés.
- 3 semaines en été. La date de fermeture est rediscutée tous les ans et validée par les membres élus de la commission enfance et jeunesse. Ces semaines se situent soit sur le mois de Juillet, soit sur le mois d'Août en alternance, une année sur deux.
- Période de Noël redéfinie tous les ans.
- Autres ponts, après enquête des besoins auprès des familles.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen se réserve le droit, par l'intermédiaire de la directrice, de prendre une décision supplémentaire de fermeture (intempérie, raison de sécurité...).

c) L'accueil en crèche :

L'âge des enfants accueillis va de 10 semaines (fin du congé maternité) à 3 ans.

Cet accueil fera l'objet d'un contrat signé entre la famille et l'établissement au bureau enfance et jeunesse, qui centralise toutes les demandes.

Les modalités d'accueil de l'enfant sont formalisées au terme d'un contrat signé entre les parents et la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Ce contrat d'accueil précise le temps de présence choisi : les jours, l'heure d'arrivée et de départ de l'enfant et les différentes modalités selon lesquelles il peut être modifié.

Il n'y a pas d'accueil d'enfant après 11h et avant 12h30, tout comme il est demandé aux parents de ne pas venir les chercher dans ce créneau horaire. Ceci afin de ne pas couper le rythme des enfants et de permettre à l'équipe éducative de donner les repas sereinement, dans les conditions les plus propices.

Si l'enfant atteint ses 3 ans avant la rentrée scolaire, l'enfant sera accueilli jusqu'à son entrée à l'école maternelle en Septembre.

La mensualisation repose sur le principe de la place réservée en fonction du rythme et de la durée de fréquentation de l'enfant.

La facturation est établie sur une base horaire.

L'admission de l'enfant n'est définitive qu'après la visite médicale obligatoire effectuée par le médecin pédiatre référent de la crèche. Cette visite est faite dans les locaux des « P'tits Loups ». Une consultation a lieu une fois par mois, en présence du parent ou de son représentant et de l'infirmière directrice.

d) L'accueil « d'urgence »

Cet accueil reste à l'appréciation de la directrice et concerne une urgence sociale, une reprise de travail ou un stage pour le parent. Ceci reste une aide ponctuelle limitée à un mois et devant permettre au parent de trouver une solution. Une seule place est réservée à cet accueil.

e) L'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique

Les missions des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, redéfinies par le décret n°2000-762 du 1er août 2000 supposent l'intégration sociale des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Cette éventualité s'inscrit dans le projet de la structure lorsque le handicap est compatible avec la vie en collectivité et que les conditions nécessaires à la qualité et à la sécurité de l'accueil sont assurées.

Une admission peut être prononcée par le médecin référent de l'établissement qui précisera les conditions d'accueil et d'accompagnement pour que l'intégration de cet enfant soit la plus positive possible.

Des réunions entre les membres de l'équipe pédagogique et les professionnels de santé qui connaissent et s'occupent de l'enfant seront programmées aussi souvent que nécessaire.

Une dérogation par la PMI, peut être prononcée si l'enfant ne peut rentrer à l'école à l'âge requis.

Si l'accueil ne peut être réalisé, les parents en seront informés et dirigés vers d'autres structures.

En effet :

- Le personnel n'est pas soignant, ni formé à cet accueil spécifique.
- La directrice et l'éducatrice de jeunes enfants ne sont pas toujours présentes (réunions, congés et amplitude d'ouverture supérieure à leur temps de travail).
- L'établissement ne peut pas forcément toujours répondre à certains problèmes médicaux.
 - Les parents seront tenus informés des éventuels risques encourus par l'enfant.
 - L'accueil de cet enfant ne sera pas différent de celui des autres enfants, mais plus adapté à sa problématique (qu'elle soit physique ou mentale), rythmes personnels respectés, niveau d'étape de développement pris en compte, écoute et attention aussi bien envers l'enfant qu'envers ses parents.
 - La directrice et l'éducatrice rencontreront les parents pour adapter le mieux possible cet accueil. De plus, cela permettra de préserver les liens enfant-parent et de permettre une intégration optimale.
 - Les parents feront ainsi partie du projet concernant leur enfant. Les difficultés rencontrées pourront être verbalisées au cours de ces rencontres. Néanmoins s'il s'avérait que l'établissement n'était plus adapté à l'enfant, les services concernés et la famille en serait directement informée pour qu'une meilleure orientation puisse être mise en place.

Le départ de l'enfant ne peut se faire qu'en parfait accord avec la famille et les éventuels services d'accompagnement.

f) L'enfant déjà accueilli, qui présente des difficultés :

Quand des retards de développement ou troubles du comportement sont repérés chez un enfant, il est nécessaire de prendre le temps d'observer et d'échanger.

Si l'impression est confirmée par l'équipe, la directrice en parle tout d'abord au médecin référent qui, après consultation de l'enfant, la dirige pour la conduite à tenir et peut l'encourager à planifier une rencontre avec les parents.

La directrice va s'efforcer d'établir une relation de confiance et orienter vers le médecin traitant.

g) L'enfant en danger :

Dans le cas de suspicion d'enfant en danger l'objectif est la protection de celui-ci l'évaluation va s'effectuer avec l'ensemble des personnels concernés (structure, PMI, aide sociale).

Si le besoin de soins médicaux s'impose, ils seront organisés en liaison avec le médecin de PMI. Si le cas est aigu, un signalement direct doit pouvoir être établi auprès du procureur de la République. La directrice transmet en priorité une information préoccupante auprès de la CDIP (Cellule Départementale des Informations Préoccupantes).

2- PRESENTATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

• L'importance du travail d'équipe :

L'équipe éducative du Multi Accueil « les P'tits Loups » est pluridisciplinaire.

Chaque professionnelle exerce un rôle spécifique tout en complétant les compétences des autres par ses capacités propres.

Afin qu'il y ait une cohésion dans l'action éducative, il est nécessaire que le travail d'équipe s'effectue dans les meilleures conditions, ce qui suppose une communication régulière que ce soit par la transmission journalière des informations concernant les enfants, la mise en place de projets, et la résolution interne de possibles conflits.

Pour ce faire, chacun des membres de l'équipe doit aspirer à un même but, même si les moyens d'y parvenir sont multiples et se devra de respecter chaque avis.

L'esprit d'équipe est indispensable pour cet exercice professionnel exigeant. Il passe par le respect des valeurs définies.

Chaque membre de l'équipe doit pouvoir trouver une place.

Le bien-être des enfants dépend des capacités qu'auront les professionnelles à pouvoir se soutenir, se relayer, lors de temps forts ou difficiles.

Il est important que chaque professionnelle se sente partie intégrante de l'équipe éducative, d'où l'importance des réunions d'équipe qui ont lieu une fois par mois sur une heure et demie de temps. Elles seront un temps de parole, le moment où les professionnelles pourront échanger sur leurs observations, leurs difficultés, leurs projets...

L'ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE :

L'analyse de la pratique engage l'équipe à travers un travail de réflexion à partir de la présentation par les professionnelles d'une situation qui les met en difficulté ou les questionne. Ces analyses jouent un rôle de prévention par l'échange que l'animateur propose à l'équipe. C'est aussi un espace d'échange important qui permet à l'équipe d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de créer des liens professionnels cohérents. Le travail d'analyse de la pratique ne consiste pas à « donner des leçons » ou à apporter les « bonnes réponses » aux questions que les professionnels se posent, encore moins à juger leurs pratiques. Au contraire, l'animateur (souvent psychologue ou éducateur spécialisé) est là pour guider la réflexion, en incitant l'équipe à penser à partir du questionnement que soulève l'exercice de ses tâches quotidiennes. L'animateur de la séance doit être compétent en la matière, extérieur à l'équipe d'encadrement des enfants et sans lien de hiérarchie. C'est donc une psychologue, extérieur à l'équipe que nous rencontrons 3 fois par an, à raison de 2h par séance le soir à partir de 18h30 puisque la séance doit se dérouler sans la présence des enfants (soit 6h par an).

- **Constitution de l'équipe éducative :**

L'équipe pluridisciplinaire est constituée de :

- ∞ 1 *Directrice* / Infirmière
- ∞ 1 *Auxiliaire de puériculture en formation VAE EJE* (Educatrice de Jeunes Enfants) assurant la continuité de direction. Elle accompagne les enfants dans leur quête d'autonomie, elle est également un soutien à la parentalité et assure la cohésion de l'équipe de professionnelles avec la directrice.
- ∞ 3 *auxiliaires de puériculture* : leur rôle est de répondre aux besoins des enfants, de les accompagner dans leur développement psycho-affectif, dans le respect du projet d'établissement. Elles les accueillent et veillent à leur santé et bien-être.
- ∞ 3 *titulaires du CAP AEPE* : leur rôle est d'accompagner les auxiliaires de puériculture et de participer à l'éveil de l'enfant. Elles ont de plus en charge l'entretien du matériel et des locaux dans le respect des normes d'hygiène (plus 1 titulaire du CAP AEPE intervenant ponctuellement).
- ∞ 1 agent de restauration qui est également l'agent d'entretien

a) La directrice

La direction du Multi Accueil « les P'tits Loups » est assurée par une infirmière qui intervient à plusieurs niveaux.

- Une mission médicale :

Mise en place, suivi des règles d'hygiène, rédaction d'un protocole de soins en partenariat avec le pédiatre référent,
Accompagnement de l'enfant et de sa famille,
Organisation et suivi des consultations médicales, en relation avec le pédiatre.
Information des familles,
Distribution des médicaments au vue de l'ordonnance en cours,

- Une mission éducative :

Proposition de formations pour l'équipe,
Elaboration des projets éducatifs,
Partenariats avec les autres structures Petite Enfance de la Communauté des Communes.

- Une mission administrative :

Gestion du personnel, planning, animation de l'équipe et coordination de l'équipe.
Planning et accueil des stagiaires et de leurs enseignants.
Elaboration, mise en œuvre et suivi du projet éducatif et social avec l'équipe,
Relations avec les différents partenaires éducatifs, culturels, coordinateurs et élus.
Gestion du matériel d'ameublement, de matériel éducatif et des denrées alimentaires.

- Une mission de coordination entre les parents et l'équipe :

Accueil des parents et des enfants.
Prise en compte de la demande des parents.
Accompagnement des familles dans leur rôle éducatif.
Animation des réunions de travail et en encadrement de l'équipe éducative

b) L'éducatrice de jeunes enfants :

L'Educatrice de Jeunes Enfants a un rôle d'éducation, d'animation ainsi que de direction. En l'absence de la direction et par délégation, elle est amenée à prendre en charge des tâches liées à cette fonction, afin d'assurer la continuité du poste.

- Une mission éducative :

Elaboration et organisation des activités psychopédagogiques, éducatives, d'éveil et d'apprentissage.
Prévention, observation, écoute et accompagnement de l'enfant et de la famille.

- Une mission administrative :

Informations aux familles de la venue d'intervenants extérieurs.
Gestion du matériel pédagogique, stock.
Accueil des parents et des enfants.
Prises-en en compte de la demande des parents, accompagnement des familles dans leur rôle éducatif.

c) L'auxiliaire de puériculture

De par sa formation, elle est garante de la qualité des conditions nécessaires au bien-être des enfants.

Sa présence constante en fait l'interlocuteur privilégié et de référence des enfants.

Son rôle est de répondre aux besoins des enfants, de les accompagner dans leur développement psychoaffectif dans le respect du projet pédagogique. Elle a :

- Une mission éducative :

Respecte les rythmes de chaque enfant en individualisant la prise en compte de chacun d'eux
Anime les ateliers.

Lors des activités de la vie quotidienne, elle s'implique dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet éducatif et pédagogique de l'équipe.

Accueil des enfants et de leur famille : accompagnement, transmission

- Une mission de prévention :

Observation de l'état général de l'enfant, de son comportement.

Garante de la sécurité physique, psychique et de l'hygiène de l'enfant.

d) L'aide maternelle :

Elle participe à l'éveil de l'enfant et a en charge l'entretien de son environnement proche.
Elle a également :

- Une mission éducative :

Accompagnement à la sieste.

Animation d'activités d'éveil.

Observation et satisfaction de besoins des enfants, qu'elle transmet à l'auxiliaire de puériculture.

- Une mission d'entretien :

Désinfection des jouets.

Responsable du linge.

Respect des protocoles d'hygiène.

e) Le médecin :

Il est le médecin référent de l'établissement.

Il est amené à prononcer des mesures d'éviction en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie.

Il est en liaison avec le médecin de famille si cela s'avère nécessaire.

Il assure une permanence une fois par mois, pendant une heure, pendant laquelle il effectue les visites d'admission des enfants en présence des parents, contrôle les vaccinations et détermine si l'enfant est apte à la vie en collectivité.

Il a également un rôle de soutien de l'équipe quand cette dernière a des interrogations relatives à un enfant.

Le médecin veille avec la directrice au bon respect des normes d'hygiène et de santé, à la qualité de l'environnement favorisant le sommeil, l'alimentation.

Il est éventuellement en relation avec le médecin de famille par le biais du protocole anti pyrétique. Il établit les protocoles d'urgence si nécessaire.

f) Les stagiaires :

Issus de différents centres de formations : Bac Pro Service à la Personne, CAP AEPE, stagiaire auxiliaire de puériculture, stagiaire IFSI (Institut de formation des soins infirmiers) ..., stage de découverte de 3^{ème} ..., ils intègrent la structure pour un temps défini. Le diplôme présenté par le stagiaire doit être en adéquation avec l'activité de l'établissement.

Il leur est demandé d'adhérer au projet pédagogique et d'agir dans le strict respect des personnes et des lieux. Le stagiaire ne reste jamais seul auprès des enfants. Il doit être vacciné selon le calendrier vaccinal en vigueur pour les professionnels travaillant en EAJE et, s'il est majeur, il doit fournir son casier judiciaire B3.

Leur mission, définie par une convention, suppose l'accompagnement, le suivi et l'évaluation des travaux réalisés par l'équipe encadrante et plus spécifiquement par la référente qui est nommée. L'encadrement du stagiaire ne peut être suivi que par une personne de qualification supérieure au diplôme préparé.

Le partage des informations et des savoirs permet aussi à l'ensemble de l'équipe de rester informé et encourage une perpétuelle et nécessaire remise en question.

• **La formation continue :**

Dans une pratique en constante évolution, il est important de pouvoir prendre du recul, s'interroger, se documenter, échanger...

Les temps de formation proposée aux professionnelles du Multi Accueil « les P'tits Loups » répondent à ces nécessités sous forme de :

- Réunions d'informations, débats,
- Colloques, congrès,
- Stages à thèmes en extra muros,
- Formations qualifiantes.

Les formations sont un moyen de soutenir son projet professionnel et d'atteindre un objectif défini. Elles aident à mettre à jour, à structurer ou à élargir ses connaissances.

MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

La Caisse d'allocation familiale (CAF)

C'est une relation d'écoute et de conseils. Réunions avec le conseiller technique, notamment pour la présentation des bilans annuels et des projets de la structure. Rencontre lors de contrôle des activités.

La Mutualité sociale agricole (MSA)

C'est une relation d'écoute et de conseils. Réunions avec le conseiller technique notamment pour la présentation des bilans annuels et des projets de la structure.

La protection Maternelle Infantile (MDSI de Sainte Foy la Grande)

C'est une relation de partenariat :

- Avec la directrice et les éducatrices des services sociaux lors d'accueil plus spécifique d'enfants en difficulté ou en situation de handicap, en accord avec les familles, dans le cadre de la prévention.
- C'est aussi une relation d'écoute et de conseil.

Les autres partenariats :

-La bibliothèque :

Ateliers lecture et découverte du livre tous les vendredis matins à la bibliothèque de Port Ste Foy. Les enfants y vont à pied. La bibliothécaire leur lit des histoires : ils profitent de ce moment calme et captivant. Ils ont aussi la possibilité de manipuler les livres, les découvrent à leur rythme et leur envie.

En plus de ces temps d'histoires, nous avons la possibilité d'emprunter des livres que nous ramenons à la crèche.

-La Maison de L'enfance Notre Dame :

Relationnel entre l'éducatrice spécialisée de la maison d'enfants et la directrice de la crèche autour de projets et d'entraide mutuelle quand un enfant, confié à une assistante familiale, est accueilli à la crèche. La directrice est amenée à assister à des réunions bilan où sont évoqués les changements de comportement, les évolutions, les problématiques de l'enfant au sein de la structure ou dans la famille d'accueil. C'est le moment d'une mise en commun des observations de chacun des professionnels.

D'autres partenariats sont possibles avec : les autres crèches de la collectivité, les Accueils de Loisirs maternels, les associations locales, la ludothèque de Ste Foy la Grande, le Centre Socio Culturel le PIAF à Ste Foy la Grande, la RPA de Pineuilh et Ste Foy la Grande...

PROJET PEDAGOGIQUE

Sommaire

Le but du projet pédagogique	p 14
1 – Accueillir les enfants et leur famille	p 14
2 – Favoriser le développement global de l’enfant	p 19
3 – Favoriser le développement psychomoteur de l’enfant	p 22
4 – Soutenir le développement de l’autonomie et de la socialisation	p 24
5 – Inciter l’enfant à découvrir d’autres relations et d’autres espaces	p 25
6 – Respecter chaque famille dans sa particularité	p 26
7 – Créer la cohésion d’une équipe de professionnels	p 26
• Actions de soutien à la parentalité	
8- Annexe :	
• Lait maternel	p 28
• Projet de développement durable	p 29

Le projet fait écho au décret du 20 février 2007, relatif aux établissements et services d’accueil des enfants de moins de 6 ans, ainsi qu’aux attentes de la C.N.A.F.

Il s'inscrit dans une politique menée par la Communauté des Communes du Pays Foyen pour favoriser la prise en considération de la petite enfance, afin de mieux répondre aux besoins des familles dans le respect de la qualité d'accueil de leurs enfants.

Le but du projet pédagogique :

Le projet pédagogique de la structure vise à accompagner l'enfant à grandir, à s'épanouir harmonieusement, dans une ambiance de bien-être, de respect, pour lui et ceux qui l'entourent.

Il est la résultante d'un travail et d'une réflexion commune de l'équipe qui peut s'y référer en permanence

La mission première de la crèche est d'accompagner la séparation entre l'enfant et sa famille.

La qualité de l'accompagnement sera essentielle dans la réussite du projet.

L'enfant devra, outre un accueil individualisé, être entouré, rassuré, écouté dès son arrivée mais aussi tout au long de sa présence dans la structure qu'elle soit régulière ou occasionnelle.

La crèche doit être pour l'enfant un lieu de vie, d'éveil, d'apprentissage et de plaisir. Il doit vivre harmonieusement son mode d'accueil (ainsi que sa famille), ressentir le bien-être autour de lui, les liens tissés entre les siens et le personnel.

Notre pratique porte sur plusieurs points :

1- Accueillir les enfants et leurs familles

Les familles en insertion et en recherche d'emploi entrent dans les critères de priorité retenus par les élus de la collectivité, de façon à faciliter la disponibilité de ces familles. Nous permettons également des accueils occasionnels en fonction des places disponibles en crèches et des besoins ponctuels des familles.

a) La familiarisation :

Elle a pour but d'accueillir un enfant au sein d'une structure mais aussi une famille qui va se séparer le temps du travail du parent ou autre, et se retrouver après un temps déterminé.

« Contrairement à ce que l'on croit, la capacité pour l'enfant à se sentir bien seul se fonde sur la présence de ses parents. C'est tout l'intérêt de la période d'adaptation à la crèche, où il ne s'agit pas de s'entraîner à se passer de sa mère, mais de découvrir pour le parent et son enfant, qu'ils peuvent être ensemble autrement, être ensemble avec d'autres. » Sylviane GIAMPINO -

La familiarisation ne doit pas être envisagée comme une rupture de la relation qui s'est nouée entre le bébé et ses parents pendant ses premières semaines de vie, mais comme une continuité avec la création d'un lien nouveau entre l'enfant, la famille et des professionnelles qui les accueillent.

Cette période va permettre de connaître l'enfant, de l'observer dans ce nouveau lieu en collaboration avec ses parents.

Selon le désir, l'acceptation, la disponibilité, le parent viendra avec son enfant et partagera avec lui des moments de vie dans la structure. Pour ce faire, la présence des grands frères ou des grandes sœurs n'est pas souhaitable.

Pour le premier contact, la directrice va recevoir les parents, ainsi que l'enfant. Elle fait avec eux une visite de la structure, elle présente l'équipe et plus particulièrement, la professionnelle qui sera la référente de l'enfant pendant ce temps de familiarisation. Cette personne représente un lien privilégié entre l'enfant, la famille et l'équipe.

En général, la période de familiarisation s'étale sur 1 à 2 semaines.

Une familiarisation trop longue n'est pas souhaitable car elle risque d'entretenir les tensions et difficultés relatives à la séparation d'un parent et de son enfant. Tout comme, si elle est trop courte, elle peut entraver la relation de confiance que les professionnels de la crèche essaient justement d'établir avec les parents.

Mais les règles doivent rester souples : pour certaines familles il faut plus de temps, et pour d'autres, impératifs professionnels et imprévus de dernière minute, peuvent forcer à réduire d'autant le temps de familiarisation.

Pour débiter, l'enfant et son parent viendront, pendant une heure environ, en cours de journée, pour une période de jeux, puis le temps d'un goûter ; la fois d'après un repas de midi, par la suite : une petite matinée avec le repas, pour continuer par un repas et une sieste.

Ceci est informatif, cela dépendra, bien sûr, de l'acceptation de l'enfant et de son parent.

La professionnelle référente sera présente et disponible pour le parent et à proximité pour répondre à toutes demandes mais aussi pour observer les habitudes de vie de l'enfant.

A la fin de la première semaine, parents et professionnelles mettront en commun leurs observations. Les parents ayant connaissance, dorénavant, du lieu et du fonctionnement de la structure, seront plus à même pour poser des questions.

La référente sera amenée à demander des précisions sur la vie de l'enfant à la maison, sur ses habitudes alimentaires, son rapport au sommeil afin d'assurer une continuité dans la prise en compte de l'enfant. **Elle s'informerait également sur le ressenti des parents face à cette future situation et comment cela a été présenté à l'enfant.** La professionnelle écoute les demandes spécifiques des parents et après analyse peut évaluer si cette demande est compatible ou pas avec la vie en collectivité. Toutes informations récoltées seront notifiées sur la fiche de familiarisation. La référente n'oubliera pas de présenter l'ensemble de ses collègues aux parents et à l'enfant.

A la fin de la période de familiarisation, une synthèse écrite, qui se trouve à la disposition de l'équipe, sera faite par la référente et sera abordée lors de la réunion d'équipe chaque fin de mois.

Pour s'épanouir, l'enfant a besoin d'un cadre sécurisant, constitué de repères dans le temps, dans les lieux, avec les personnes. Pour assurer ses repères, la journée de crèche sera ponctuée :

* dans le temps :

De moments –rituels (moment de chant juste avant le déjeuner, les histoires avant la sieste pour les plus grands, le lavage des mains, outre sa fonction d'hygiène, permet, tout au long de la journée, de ponctuer des moments de référence temporelle),

* dans les lieux :

L'enfant fera toujours la sieste dans la même chambre et dans le même lit ; les casiers individuels, identifiés par une image propre à chaque enfant seront des repères : ils contiendront les objets qui viennent de la maison et que l'on reprend le soir (vêtements de rechange, sac...)

* la présence du doudou :

Celui-ci est l'objet transitionnel par excellence. Sa fonction est de permettre à l'enfant de faire le pont entre sa maison et le monde extérieur. Il sert à le rassurer en l'absence de ses parents. Son odeur est très importante, elle rappelle à l'enfant de bons moments de son environnement sécurisant.

Pour cette raison, les doudous feront le trajet « maison-crèche » le matin et « crèche-maison » le soir.

Son accessibilité à tous les moments de la journée, sans l'intervention de l'adulte, est possible grâce à la présence de pochettes nominatives recueillant les doudous dans la salle de vie.

Aucun adulte ne peut décider à la place de l'enfant des moments pendant lesquels il en a besoin. Ce sont des repères affectifs essentiels qui font le lien entre la maison et la crèche.

* la place de la sucette :

Dès la naissance le bébé a besoin de téter, car la succion fait partie des réflexes automatiques. Si au départ, la succion est associée au réflexe de nutrition, elle répond par la suite à un besoin affectif

La sucette va apaiser et sécuriser l'enfant lorsqu'il pleure au moment du départ de son parent, au moment de s'endormir, quand il a mal ou autres.... C'est bien dans ces moment-là, que l'enfant a le plus besoin de se rassurer, et celle-ci constitue pour certains une merveilleuse consolation. Elle sera alors donnée.

Cependant, on prendra en premier lieu, l'enfant dans les bras. La sucette ne sera pas la réponse systématique.

En présence d'un enfant qui a sa sucette dans la bouche et qui joue, il lui sera proposé de nous la « confier » afin que nous la mettions dans sa boîte : boîte qui se trouve dans la salle de vie, à proximité des enfants.

A différents moments de la journée, l'enfant peut exprimer le besoin d'être câliné, rassuré et les professionnelles y répondront.

b) Le matin : l'arrivée à la crèche, la séparation :

L'enfant et le parent arrivent dans le hall d'accueil où se trouvent les casiers nominatifs et possédant une image personnelle pour chaque enfant. Par le biais de cette dernière, il pourra, alors, reconnaître son casier. Le parent enlève le manteau à l'enfant, met le sac dans le casier, enlève les chaussures pour lui mettre ses chaussons, puis, tous les deux, se dirigent vers la salle de vie où ils sont accueillis par l'auxiliaire de puériculture ou l'animatrice d'éveil en poste ce jour-là.

Dès le début, il est intéressant pour l'enfant que soient créées des situations routinières.

Celles-ci lui permettent de prédire la suite des événements et de se situer dans le temps (exemple : ma maman me met mes chaussons, nous allons bientôt entrer dans la salle de vie).

Les routines permettent également à l'enfant d'affirmer son autonomie étant dans la maîtrise des événements qui vont se dérouler.

Les parents disent au revoir, font un « câlin », un bisou à leur enfant même si celui-ci manifeste son désaccord puis, confient leur enfant à la professionnelle. C'est à ce moment-là que cette dernière récoltera les informations utiles pour que la journée se passe le mieux possible (qualité du sommeil, petit déjeuner, problème de santé ou pas, qui vient chercher l'enfant le soir...)

Toutes ces informations seront notées sur la feuille hebdomadaire spécifique à chaque enfant, afin que tous les membres de l'équipe éducative soient au courant.

La personne qui accueille, rassurera l'enfant, elle lui signifiera qu'elle entend qu'il a du chagrin (si tel est le cas) et que ses parents viendront le chercher plus tard (après le repas ..., après le goûter...). Elle lui parlera.

La verbalisation permet au jeune enfant de se projeter dans les événements à venir, d'être rassuré sur ce qui va se passer. Pour ce faire, nous nous mettons à la hauteur des enfants pour s'adresser à lui. Si la séparation est difficile, nous nous mettrons à l'écart, du groupe, avec lui.

c) Le soir : le départ de la crèche :

Ce moment est aussi privilégié car c'est celui des retrouvailles avec les parents, mais pour l'enfant c'est aussi un autre moment de séparation d'avec les autres enfants et le personnel.

Le parent entre dans la salle de vie. Parfois, l'enfant va de suite vers son parent, d'autres fois il continue à jouer et semble l'ignorer.

Tout comme l'enfant a besoin de temps pour passer de son milieu familial à celui de la crèche, il peut avoir besoin d'un temps dans le sens inverse. Il peut arriver, même, qu'un enfant se mette à pleurer à l'arrivée de son parent. Ne sachant pas encore gérer ses émotions, il est submergé par ces dernières quand il retrouve son parent.

La professionnelle qui se trouve sur le groupe, où l'enfant était pendant la journée, s'avance vers le parent, son rôle sera de le rassurer et d'aider l'enfant à partir. Elle transmettra les informations relatives à l'enfant (sommeil, repas, activités, acquisitions nouvelles...)

L'échange et le dialogue avec l'équipe de professionnelles sont indispensables, pour raconter ces heures de séparation.

d) Les transmissions :

Elles sont un ensemble de moyens destinés à faire passer des informations entre les différents membres de l'équipe ou entre parents et professionnelles. Il s'agit d'une relation dynamique entre des personnes qui sont reliées par la prise en compte d'un même enfant.

Les transmissions ont pour but d'assurer la continuité des soins, leur qualité et leur efficacité. Ecrites, elles ont une valeur juridique.

- **Transmissions entre professionnelles**

Elles sont **ORALES** :

Elles résultent des échanges avec les parents à propos des enfants en ce qui concerne les différents moments de la journée, de la semaine ou après une absence.

Ce relais oral est effectué entre l'adulte qui accueille l'enfant et ses collègues, pour tout ce qui concerne les informations importantes de la journée (prise de médicaments, fièvre, sommeil, repas pris au domicile avant l'arrivée dans la structure, etc....).

Elles sont aussi **ECRITES** :

Elles ont pour but de compléter les précédentes, en particulier par des informations sur le rythme de vie de l'enfant. Elles permettent une continuité dans l'accueil de l'enfant et des interventions qui sont faites.

Plusieurs outils sont mis en place

- *Le cahier de transmissions générales* : où sont notées des informations concernant l'organisation du service
- *2 classeurs de transmissions (1 pour le groupe des grands, 1 pour le groupe des bébés)*
Dans chaque classeur se trouve une feuille hebdomadaire par enfant. Sur cette feuille sont notées, tous les jours, les observations faites par les parents le matin, puis au cours de la journée seront consignés, par les professionnelles : les changes, les repas pris, la durée de sieste, les activités et évolution de l'enfant et toutes informations utiles afin d'informer les parents le soir.

- **Transmissions avec les parents** :

Les transmissions parents-professionnelles permettent les fondations de la relation qui s'instaure.

Elles sont **ORALES** :

Elles débutent dès la période de familiarisation, permettent de connaître le cadre de vie et les habitudes de l'enfant. Elles donnent la possibilité aux professionnelles d'œuvrer dans la continuité des parents en leur absence.

Le matin, le parent, devant son enfant, raconte ce qui s'est passé depuis la veille (repas, nuit, état général, humeur du jour...).

De là pourront découler des actions particulières, individualisées pour l'enfant. Une mauvaise nuit conduira la professionnelle à observer l'enfant et à lui proposer une sieste le matin ; un problème de transit intestinal occasionnera un régime alimentaire au déjeuner et au goûter.

Le soir, elles permettront de faire la transition dans le sens inverse. Elles ne consistent pas à parler uniquement du repas, du sommeil. Elles informeront le parent sur ce que leur enfant a fait, comment il s'est comporté, ce qu'il a aimé, comment il a réagi face à une situation particulière.

C'est également à ce moment-là, que le parent, qui a peut-être plus de temps que le matin, pourra exprimer ses interrogations et ses remarques.

La professionnelle doit être prête à expliquer ses pratiques et également à défendre ses décisions, si ce qui est mis en cause relève, de pratiques réfléchies et discutées avec l'équipe de travail et qui sont des éléments du règlement pédagogique.

Ces moments d'échange sont la base d'une relation de confiance entre deux personnes qui œuvrent pour le bien être d'un même enfant.

Elles sont **ECRITES** :

Pour faciliter les transmissions avec les familles, il existe :

- *Le tableau d'affichage dans l'entrée*, permet de noter les animations, le menu de la semaine ; les propositions de réunions d'informations pour les parents ; les invitations pour des soirées conviviales entre parents et professionnelles.
- *Les casiers individuels dans l'entrée* permettent aussi de transmettre différents imprimés qui sont plus spécifiques à chaque enfant : besoin de produits de toilette, demandes des jours de congés.

2 - Favoriser le développement global de l'enfant :

Nous veillerons à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant.

L'alimentation :

Le repas doit être considéré comme un moment de plaisir et d'échanges. Il nécessite la participation de l'enfant, qui, si on lui fait confiance, est capable de faire comprendre qu'il a faim ou pas et qu'il a telle ou telle préférence.

Cependant, l'appétit varie d'un enfant à l'autre, quel que soit son âge, et chez un même enfant selon son état de santé, ses rythmes d'activité, ses goûts affirmés.

Chaque bébé est un individu qui a le besoin de s'alimenter selon son propre rythme. Pour lui la faim est une réalité intense et immédiate. En le nourrissant quand il le demande et non en fonction d'horaires strictement définis à l'avance, il lui est permis d'acquérir une confiance en lui-même et en l'adulte qui l'assure d'une réponse adaptée.

Il est possible pour la maman de poursuivre l'allaitement maternel ; si elle en a la possibilité, elle peut se rendre à la structure pour donner la tétée, sinon elle est encouragée à fournir le lait maternel selon une procédure à respecter (voir **Annexe** p 26).

Le biberon lui sera donné installé confortablement dans les bras de l'adulte et à l'écart du groupe.

Dès que l'enfant commence à manger à la cuillère, il est installé dans un transat et est nourri en face à face. Puis quand il tient assis, il est à table sur une petite chaise, l'adulte à ses côtés.

Au fur et à mesure de l'introduction d'aliments nouveaux par les parents, ces derniers informent l'équipe afin de pouvoir continuer à la crèche. L'enfant va s'acheminer vers une alimentation de plus en plus solide et se mettre à manger seul.

Le repas pris en commun permet des expériences de socialisation (, échanger, imiter...). L'adulte aura le souci de préserver la dimension conviviale de ce moment privilégié.

Le refus, le manque d'appétit, les « accidents » à table (assiette ou verre renversé) ne sont pas à dramatiser afin d'éviter l'instauration d'un rapport de force adulte- enfant.

Les repas sont confectionnés au sein même de la structure par l'agent de restauration.

Selon les informations apportées par la famille d'une part, et les observations des professionnelles d'autre part, le contenu du repas et la texture des aliments varieront pour s'ajuster au plus près de la réalité de chaque enfant.

Il arrive souvent que l'enfant mange différemment à la maison et à la crèche, préférant le biberon à la maison et la cuillère à la crèche ou inversement.

Des plateaux repas sont servis aux enfants au moment où ils passent à table. L'adulte est ainsi plus disponible pour les enfants et à l'écoute des demandes individuelles. Les échanges entre l'adulte et l'enfant sont privilégiés, l'ambiance est plus calme et sereine.

L'enfant est libre de manger les plats dans l'ordre qui lui plaît, cela développe la notion de plaisir, ainsi que la curiosité naturelle malgré la période de néophobie alimentaire qui touche l'enfant dès l'âge de deux ans.

Le plateau repas développe également l'autonomie chez l'enfant qui est libre de manger ce qu'il veut et la quantité qu'il souhaite.

L'enfant expérimente l'auto alimentation d'abord avec ses doigts puis en portant lui-même la cuillère à la bouche.

Chaque table reçoit un groupe d'enfants avec son référent qui les accompagne tout au long du repas en favorisant leur autonomie.

L'aide de l'adulte est un recours possible qui ne dépossède pas l'enfant de sa propre initiative mais continue à lui apporter l'attention particulière dont il a encore besoin.

Les menus sont élaborés sur 4 semaines et portés à la connaissance des parents par voie d'affichage.

Les régimes spécifiques (allergie alimentaire) sont respectés.

Le goûter est proposé aux enfants à partir de 15h30 pour les plus petits, puis vers 16h pour les autres. Les goûters s'échelonnent en fonction des heures de lever des siestes.

. Les biberons des bébés seront donnés à la demande.

- **Le sommeil :**

Les besoins en sommeil sont variables d'un enfant à l'autre.

Il s'agit de respecter l'alternance veille sommeil propre à chacun.

Les signes d'endormissement sont repérés, une sieste est alors proposée à l'enfant.

Entre deux cycles, le sommeil est léger et si, aucun bruit ne réveille l'enfant, il repart pour un nouveau cycle.

Le respect de son rituel, la reconnaissance des odeurs, des couleurs et des sons familiers sont autant de facteurs rassurants pour lui permettre de s'endormir dans de bonnes conditions.

La structure comporte trois chambres : deux pour les bébés avec des lits à barreaux et une autre pour les plus grands.

Le passage d'une chambre à l'autre se fait dans la grande majorité, en fonction de l'acquisition de l'autonomie de l'enfant mais nous avons parfois des impératifs de fonctionnement.

Les chambres ne sont pas complètement obscurcies pour une meilleure acquisition du rythme jour- nuit, de même qu'elles ne sont pas spécialement insonorisées car un bruit de fond familier est rassurant et favorise l'endormissement. L'enfant a, au sein de la chambre, toujours le même lit, à la même place où il peut retrouver ses objets rituels d'endormissement.

Les bébés sont couchés également avec leur objet familier, selon leur rythme.

Le rituel d'endormissement est respecté. Pour favoriser le sentiment de sécurité, les lits sont personnalisés. Un pictogramme où est inscrit le prénom de l'enfant est affiché au-dessus de son lit.

Un bébé qui s'endort sur un tapis ou dans un transat ne sera pas systématiquement recouché au risque d'être réveillé.

La sieste des plus grands démarre vers 13h. Un adulte reste dans la chambre pour rassurer les enfants, veiller à leur sécurité et lever les enfants au fur et à mesure qu'ils s'éveillent.

De plus, un enfant qui, au bout d'une demi-heure, trois quart d'heure n'a pas réussi à s'endormir sera levé et ira faire un jeu calme dans la salle de vie avec un adulte.

Le lever est échelonné selon les réveils spontanés des enfants.

Toutefois, la quantité et la qualité du sommeil ne peuvent pas toujours être garanties du fait de la vie en groupe.

Nous maintiendrons un bon état de santé à l'enfant et dépisterons d'éventuels problèmes de santé :

- **L'hygiène corporelle :**

Afin de préserver le bon état de santé des enfants, tous les membres du personnel, y compris les stagiaires, devront respecter les règles d'hygiène : lavage des mains, port de gants si besoin, désinfection du matériel, méthode H.A.C.C.P.

Pour les mêmes raisons les parents, les visiteurs qui circulent dans la structure porteront des surchaussures, pour accéder aux lieux de vie des enfants.

Nous assurerons des soins d'hygiène corporelle :

- Lavage des mains et du visage
- Soins nasals
- Changes fréquents après les repas, avant la sieste, avant les sorties et aussi souvent que nécessaire, prévention de l'érythème fessier par un lavage, et un séchage minutieux.

- **L'hygiène des locaux :**

- L'hygiène est effectuée quotidiennement dans la totalité des locaux, dans le respect des normes, par l'agent d'entretien.

Les locaux sont aérés pluri quotidiennement (matin, midi et soir), la température des pièces surveillée (20°C et 22°C dans les pièces de vie et 18°C dans les chambres).

Les produits d'entretien utilisés sont des produits POLLET qui contribuent au développement durable en privilégiant les produits respectueux de l'environnement, sont certifiés ECOLABEL (atteste qu'un produit respecte plus l'environnement tout en étant aussi efficace et aussi performant, ECOCERT (produits conçus à base d'ingrédients d'origine renouvelable, issus de l'agriculture biologique), NORDIC ECOLABEL (émission restreinte de rejets d'éléments dangereux pour l'environnement)).

- **L'observation :**

Les auxiliaires de puériculture ainsi que les animatrices d'éveil observent :

- * les signes qui peuvent précéder une pathologie : fièvre, comportement inhabituel, manque d'appétit, longue période de sommeil... et en informe la directrice qui est Infirmière D.E,
- * les signes qui peuvent refléter une douleur : boiterie, position antalgique.

- **L'accueil des enfants malades :**

Plusieurs cas de figure peuvent se produire :

** En cours de journée, l'enfant présente des symptômes de maladie :*

La directrice appelle un des parents pour prévenir et pour donner la possibilité à ce dernier de prendre un rendez-vous chez le médecin.

En cas de fièvre, elle se réfère au protocole antipyrétique, signé par le médecin traitant de l'enfant, (établi à l'entrée de l'enfant dans la structure), afin de connaître à partir de quelle température et quelle substance médicamenteuse peut être administrée.

Si la directrice constate une altération de l'état général (pâleur, asthénie, fatigue accrue, comportement inhabituel) il est demandé au parent de venir chercher son enfant.

** L'enfant arrive malade à la crèche :*

Si l'enfant a une température corporelle supérieure ou égale à 38°C le matin à l'arrivée, en l'absence de certificat médical de non-contagion, il sera demandé au parent de repartir avec son enfant

Si un traitement est déjà en cours, si l'enfant n'a pas de fièvre et en présence d'un certificat médical de non contagion, l'enfant peut être accueilli.

- **La distribution des médicaments :**

Les médicaments ne seront administrés aux enfants que sur présentation de l'ordonnance en cours, par la directrice, qui est infirmière.

Dans la mesure du possible, les traitements médicaux devront être donnés par les parents le matin et le soir. Il sera demandé au médecin, autant que faire se peut, de prescrire des médicaments dont les posologies d'administration sont le matin et le soir.

3 – Favoriser le développement psychomoteur de l'enfant :

Le développement de l'enfant est un processus de maturation continu évoluant par phase successive, chaque nouvelle acquisition permet à l'enfant de franchir l'étape suivante donnant encore naissance à d'autres compétences.

Chaque enfant a un rythme de développement qui lui est propre. Il peut découvrir par lui-même des situations, des jeux sans que l'adulte n'anticipe ses apprentissages, ni agisse à sa place. La découverte progresse par le tâtonnement, par l'expérimentation active et par les essais, avec la présence encourageante de l'adulte. La sur-stimulation peut être préjudiciable car des acquisitions fragiles peuvent inciter l'enfant à revenir en arrière ; les difficultés et frustrations sont alors pour lui trop grandes à surmonter.

L'enfant doit pouvoir s'exprimer par le jeu en toute liberté et s'évader dans un espace imaginaire au-delà des contraintes de la réalité : c'est le plaisir de jouer librement, d'imiter, de faire semblant qui favorise l'épanouissement de l'enfant.

L'aménagement de l'espace, le libre accès aux jouets et aux structures de motricité permet à l'enfant de créer à sa guise ces temps ludiques.

Des temps de jeux libres et des ateliers sont proposés aux enfants pour rythmer sa journée. Ceux-ci sont portés à la connaissance des parents par le biais d'un tableau situé dans l'entrée et lors des transmissions orales avec les parents au moment du départ de l'enfant.

- **Les temps de jeux libres :**

Ce sont des moments de plaisir importants et nécessaires où l'enfant joue librement sans consigne particulière de l'adulte, ni attente d'un résultat. C'est aussi une occasion pour lui de ne rien faire s'il le souhaite.

Durant ces temps, les professionnelles peuvent mettre des jouets à disposition, aménager des coins jeux pour susciter de nouvelles découvertes, explorations et expériences.

L'enfant a besoin de la présence active et rassurante de l'adulte pour une éventuelle aide ou participation au jeu.

Ces jeux ont lieu à l'intérieur ou à l'extérieur en fonction du temps.

A l'intérieur de la structure, les enfants peuvent librement utiliser et jouer dans les coins dinette, garage. Ils peuvent se relaxer dans le coin lecture ou se dépenser sur la structure toboggan, ou en imaginant un circuit avec les « voitures porteurs ».

A l'extérieur, ils trouvent une structure en bois (escalier, toboggan, cabane) et un panneau porteur d'un volant, leur donnant la sensation de conduire. Leur est proposé également tout un nécessaire de bricolage (établi, perceuse, visseuse...), des ballons, des caisses de jeux de construction, des petits tracteurs... Un coin lecture et détente est aménagé ponctuellement.

L'été, le matin, des jeux d'eau sont proposés aux enfants : transvasements, objets flottants...

- **Les ateliers :**

Les ateliers ou activités organisés par l'équipe d'animation sont proposés à partir de 10h à un petit groupe d'enfants afin de partager un jeu, de créer ensemble.

Ils sont planifiés à l'avance : il s'agit principalement d'ateliers peinture, jeux de transvasements (eau, sable, semoule), des espaces de manipulation de matières (argile, pâtes à modeler), des ateliers d'éveil sonore, de motricité, de marionnettes, etc.

L'équipe est à la disposition des parents qui souhaitent discuter de la participation de leur enfant pendant les différentes activités.

Ces temps de jeux sont des moyens de communication, d'expression et source de plaisir, toutes les activités participent à l'éveil de l'enfant. En effet, elles lui permettent d'approfondir ses découvertes, de développer ses capacités motrices, mentales et sensorielles.

Les ateliers, quant à eux, participent à la pré-socialisation : jouer ensemble, partager du matériel, attendre son tour.

Ateliers peinture : possible sur différents supports (papier, carton, feuille d'arbre en automne...) et avec différents matériel (pinceaux, mains, pieds...).

Jeux de transvasements : eau, sable, semoule...avec différents contenants (pots, bouteilles, petits moulin, louches, cuillères...).

Espace de manipulation de matière : argile, pâte à modeler... qu'ils peuvent étaler, couper, rouler et avec lesquels ils modèlent des objets, des animaux...au fil de leur imagination.

Ateliers éveil sonore : soit encadré par une musicienne intervenante extérieure soit par une animatrice de la crèche qui joue de la flûte et permet aux enfants de manipuler les différents instruments.

Capacités motrices : des éducateurs sportifs interviennent mensuellement, qui, au moyen de nombreux modules, transforment la salle de vie en un parcours géant de baby gym.

Capacités mentales : une ludothécaire se déplace mensuellement jusqu'à la crèche avec ses nombreuses caisses afin de proposer aux enfants des jeux qu'ils ne connaissent pas encore.

Ateliers créatifs : les animatrices de la crèche ont conçu des spectacles de marionnettes, de Kamishibaï, d'ombres...qu'elles présentent régulièrement aux enfants.

L'adulte le laisse évoluer dans l'activité pour lui permettre de s'autonomiser, de s'ouvrir aux autres et à de nouvelles expériences. Son rôle est également de rendre le jeu possible en veillant à la sécurité et en aménageant l'espace pour donner un cadre, de laisser l'enfant acteur de l'activité, de respecter sa production et de le valoriser pour qu'il prenne confiance en lui.

- Les sorties :

La vie en collectivité ne signifie pas de rester à l'intérieur des locaux pendant une journée entière.

Nous tenons à ce que les enfants, en fonction du temps et de la température atmosphérique, puissent sortir certains jours dans le petit jardin de la crèche, ou sur la terrasse s'il pleut afin de découvrir l'environnement et vivre des expériences de socialisation avec le monde qui les entoure.

Quand le temps le permet des sorties sur les rives le long de la Dordogne, sur une aire de jeux proche de la crèche, ou à la bibliothèque de la ville, sont proposées régulièrement aux enfants.

Nous proposons des jeux qui favorisent l'égalité entre les filles et les garçons ; des jeux mixtes, sans distinctions, sans obliger les garçons à jouer avec tels jeux et les filles avec des jouets qu'on pourrait classer de « féminin », poupées...), que ce soit durant les jeux libres ou durant les activités guidées (jeux sportifs, activités manuelles, présence d'intervenants...).

4 – Soutenir le développement de l'autonomie et de la socialisation

-L'autonomie

En grandissant, les interactions entre l'enfant et son entourage se développent considérablement. Il apprend à renoncer à la satisfaction immédiate de ses désirs, découvre ses propres limites et celles de son environnement. La confiance, que l'adulte lui témoigne lors de ces nouvelles expériences, confirme son estime de soi et l'encourage au désir de faire seul. C'est dans ce contexte que l'enfant, confronté au « non », va se l'approprier pour affirmer son autonomie naissante.

Il est fréquent qu'il entre alors dans une phase d'opposition lui permettant de se poser dans sa singularité, de dire « je », de découvrir avec plaisir la possibilité de devenir indépendant.

Le développement de l'autonomie de l'enfant peut passer par le matériel qu'il côtoie au sein du lieu.

Celui-ci est en effet adapté à la taille de l'enfant et l'organisation de l'espace permet d'explorer et d'expérimenter librement.

L'enfant doit s'approprier l'espace pour le rendre familier et s'y sentir en sécurité pour pouvoir faire ses expériences.

Il est donc nécessaire de lui offrir des repères clairs, stables et distincts qui lui permettent d'anticiper, d'organiser, de s'adapter pour que cela contribue à son autonomie.

L'accessibilité des jeux et du matériel lui permet d'accroître une réelle indépendance par rapport à l'adulte.

Il est important de laisser l'enfant aller à son rythme, de respecter le temps dont il a besoin pour aller jusqu'au bout de son activité. Dans différentes situations, il est amené à faire seul ou avec l'accompagnement de l'adulte : cette possibilité lui est toujours offerte.

Ainsi il peut exercer son autonomie sous le regard bienveillant de l'adulte présent lors du choix des activités par exemple, la liberté d'exprimer sa créativité, la possibilité de se servir seul à table, aller aux toilettes, s'habiller ou se déshabiller, se laver les mains...

C'est à travers cette volonté de vouloir être autonome et de « faire seul » que l'enfant va apprendre à aller aux toilettes et va souhaiter poser sa couche.

- **L'acquisition du contrôle sphinctérien :**

Nous désirons que le change soit un moment d'échanges privilégiés et non une simple manipulation. La maîtrise sphinctérienne dépend de la maturité neuromusculaire de l'enfant.

La propreté acquise suppose et nécessite la participation active et volontaire de l'enfant.

Lors des débuts de l'apprentissage, l'enfant fait signe de lui-même. Il prévient alors qu'il a déjà fait, la demande et l'anticipation viennent plus tard.

Cette étape est vite franchie par l'enfant si les adultes savent préserver avec lui, à ce moment-là, des échanges simples.

Un climat de sécurité et de confiance doit alors être entretenu et assuré par les adultes. Un dialogue constant et cohérent doit avoir lieu entre professionnelles et parents.

Les changes ont lieu aussi souvent que nécessaire pour le confort personnel de l'enfant ; c'est un moment privilégié de communication, de contact humain qui favorise la perception consciente du corps.

La découverte du pot et la suppression des couches sont laissés à l'initiative de l'enfant, celui-ci devant pouvoir exprimer son accord.

L'enfant dispose, dans la salle de changes, des sanitaires adaptés ou de pots qu'il est invité à utiliser seul. La progression de son acquisition est accompagnée par les adultes qui échangent sur leurs observations pour s'adapter à son rythme.

Toute situation de régression ou « d'accident » ne doit pas être humiliante pour lui mais au contraire soutenue par l'attitude rassurante de l'adulte qui doit continuer à lui témoigner sa confiance. Il développera en grandissant une autonomie qui lui permettra petit à petit de prendre en charge son propre corps.

- **La socialisation :**

Dans un premier temps le nourrisson découvre la socialisation avec sa famille. Il communique avec son corps et par la manifestation de ses émotions.

Une fois que le bébé se déplace il augmente ses possibilités de rencontres avec les enfants présents autour de lui. Pour le bébé, ces nouvelles interactions sont perçues comme des « sujets » d'expérimentation. C'est par la verbalisation de l'adulte accompagnant que l'enfant va changer de regard sur ses pairs.

Lorsque l'enfant acquiert la marche il se déplace plus vite et augmente une nouvelle fois ses chances de rencontrer l'autre. Progressivement les enfants jouent ensemble. Poussée par sa grande curiosité, l'enfant va étudier ses propres réactions ainsi que celles des autres enfants.

A travers ses différentes étapes de développement nous pouvons voir en quoi la crèche, mais aussi l'environnement dans lequel grandit l'enfant, joue un rôle de socialisation.

5 – Inciter l'enfant à découvrir d'autres relations et d'autres espaces :

Le lieu d'accueil choisi par les parents contribue à élargir l'environnement quotidien de l'enfant.

Les sorties offrent l'occasion aux enfants de parcourir le quartier avoisinant, de connaître d'autres lieux d'accueil et de rencontrer d'autres interlocuteurs.

La collectivité est un relais vers la société qui permet une approche progressive du monde extérieur, c'est-à-dire rencontrer de nouveaux individus, découvrir de nouveaux lieux et sortir du quotidien. C'est pour cela que sont organisés des ateliers décrit en détail précédemment (p. 22):

- Un temps, découverte du livre, à la bibliothèque de l'école maternelle et primaire de PORT SAINTE FOY,
- Des ateliers de baby-gym sont organisés par les animateurs de l'ALSH au sein de la structure à raison de 2 heures par mois,
- Des séances de baby yoga proposées par une animatrice d'éveil au baby yoga,
- Présence de la ludothèque itinérante, de la communauté des communes, 1 matinée par mois au sein de la crèche
- Des séances d'éveil musical organisées par une musicienne, 4 heures par an,
- Des promenades à pieds (boulangerie, jardin public voisin, rives de la Dordogne ...)

6 – Respecter chaque famille dans sa particularité :

Le Multi accueil « les P'tits Loups » est un lieu vivant où chaque famille apporte sa spécificité qui va composer et construire notre projet commun : le « bien-être » de l'enfant.

Les professionnels ont un devoir de transmission, ils permettent à chaque famille de s'approprier ce lieu commun à tous.

Les adultes (parents – professionnels), respectueux de l'enfant, prennent en compte l'histoire de sa journée ou de sa nuit dans un esprit de continuité.

Les transmissions exigent **une communication claire** : la parole doit être libre entre tous, enfants, parents et professionnels.

La parole du professionnel comme du parent se doit d'être sincère et au plus proche de la réalité de l'enfant

Aux P'tits Loups, l'équipe de professionnelles est convaincue de la nécessité de collaboration avec les parents. Celle-ci apporte un accompagnement de meilleure qualité à l'enfant.

Elle est essentielle afin que chacun trouve sa place dans l'intérêt de l'enfant. Afin d'encourager les échanges entre les professionnels et les parents nous invitons ces derniers à venir à la crèche pour nous faire partager leurs passions (musique, lecture, danse, travaux manuels ...)

- Les principes de base de cette collaboration :

- Le bon fonctionnement de la structure repose sur l'engagement et l'investissement de tous. Chaque individu, par sa personnalité, ses richesses, peut apporter sa contribution.

-Le respect des compétences diverses du parent et du professionnel constitue un fondement essentiel à la collaboration entre ces deux.

La richesse et l'harmonie de ces relations contribuent à la création d'un lieu de vie agréable pour les enfants et pour les adultes.

Le gestionnaire facilite l'accueil des enfants dont les familles rencontrent des difficultés (financières, personnelles, professionnelles...) et/ou inscrit dans un parcours d'insertion professionnelle, en accueillant les enfants sur des contrats « sans planning fixe », occasionnels, des accueils d'urgence, primo arrivants... (définis dans le règlement de fonctionnement) ; de façon à permettre aux familles de pouvoir rechercher un emploi, partir en formation ou effectuer les démarches nécessaires. Des enfants peuvent également être accueillis dans la structure de façon très ponctuelle, si besoin, orientés par la MDSI (Maison Départementale de la Solidarité et l'Insertion) par exemple, pour faciliter la socialisation de l'enfant.

7 – Créer la cohésion d'une équipe de professionnels :

Chaque membre est important pour faire progresser le travail, c'est pourquoi il faut répartir la tâche et donner des rôles à chacun des membres. Ces rôles peuvent être attribués pour l'ensemble du projet, mais peuvent aussi être attribués à chaque fois que nécessaire dans le fonctionnement. L'objectif d'un travail d'équipe est de se répartir les tâches et de travailler ensemble pour atteindre le ou les buts fixés.

Le travail d'équipe :

La qualité du travail d'équipe permet un accueil et une prise en compte de qualité des enfants tout au long de la journée.

La parole joue un rôle important dans le travail d'équipe. Elle est nécessaire afin que chacun puisse s'affirmer, elle évite les non-dits et donc les tensions nuisibles au bon fonctionnement

du lieu et elle permet de trouver une cohérence et de pouvoir répondre au mieux aux besoins de chaque enfant.

Plusieurs temps sont prévus pour favoriser les échanges au sein même de l'équipe :

- Chaque jour un temps de transmission permet de suivre dans la continuité la journée de chaque enfant (son développement, sa santé, ses rythmes, les informations données par la famille...)
- Une réunion d'équipe mensuelle permet à l'équipe de partager des observations, des réflexions, des idées, de s'interroger sur ses pratiques. Les remises en cause et les questionnements aident alors à affiner les attitudes éducatives.

Ce projet est une base de travail pour l'ensemble des professionnelles qui travaillent auprès des enfants et est un fil conducteur de notre intervention éducative au quotidien.

C'est un réel outil que nous mettons en pratique sur le terrain. C'est pourquoi, il se doit d'être précis et complet afin que nous puissions tous nous y référer en cas d'interrogation.

Dans tous les cas, les professionnels, investis dans ce projet de façon continue, ont le souci d'être au plus près des besoins des enfants accueillis et de leur famille pour les accompagner dans ce temps vers la construction des adultes qu'ils seront demain.

Actions de soutien à la parentalité :

Nous développons certaines attitudes au sein de la crèche : nous accueillons l'enfant et sa famille en prenant en compte l'environnement familial dans sa globalité. Nous créons une relation de confiance avec les familles en étant à leur écoute sans jugement. Nous favorisons la participation des familles à la vie de la structure. Nous veillons à conserver et valoriser la place des parents et les reconnaissons comme premiers éducateurs de leurs enfants. Nous privilégions les rencontres entre parents et professionnels, ainsi que les temps conviviaux.

Nous mettons également en place des matinées « parentalité » sur des thématiques choisies par les familles, les assistantes maternelles ou les professionnelles, dans le cadre du dispositif REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité) en collaboration avec le RPE, 3 fois par an, regroupant autour d'échanges des professionnels et des familles. Les thématiques sont variées : le Burn Out parental, la séparation, l'alimentation, le rôle du papa...

Annexe :

TRANSPORT DU LAIT MATERNEL

- Chaque biberon de lait sera identifié, par la maman, au moment de la « récolte », doivent figurer : le nom, le prénom de l'enfant, la date et l'heure du prélèvement
- Pour le transporter, il convient **d'éviter toute rupture de la chaîne du froid**
- Il sera transporté dans **un sac isotherme** ou 1 glacière avec des **packs de réfrigération**
- Le transport ne peut excéder une heure.
- Le biberon sera placé au réfrigérateur (4°C maximum) dès l'arrivée.

CONSERVATION DU LAIT MATERNEL

- Il se conserve :
 - **4 heures maximum, à température ambiante (20-25°C)** : (temps entre le début du recueil et la fin de la consommation par le bébé)
 - **48 heures au réfrigérateur** à une température inférieure **à 4°C**
Vérifier la température avec un thermomètre
Ne pas conserver le lait dans la porte de réfrigérateur, qui n'est pas assez froide
 - **4 mois au congélateur à -18°C**

DECONGELATION DU LAIT MATERNEL

- Placer le lait au réfrigérateur au moins 6 heures avant le biberon.
- Le lait décongelé se conserve 24 heures maximum au réfrigérateur
- Ne pas le recongeler.
- Ne pas ajouter de lait fraîchement recueilli à un biberon de lait congelé.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

AU CŒUR DE NOS ACTIONS

Les lieux d'accueil de la petite enfance sont des lieux de prévention précoce où les parents et professionnels s'interrogent sur leurs pratiques quotidiennes pour préserver la santé des jeunes enfants et transmettre les valeurs du développement durable à la génération future.

Les principaux axes d'action sont déclinés comme suit :

- ✓ **Les locaux :**
 - Dans le souci de minimiser la consommation énergétique, la crèche est munie d'un système d'éclairages à technologie LED.
 - La surveillance de la qualité de l'air dans les structures Petite Enfance ([Décret n° 2015-1000 du 17 août 2015](#)), applicable au 1er janvier 2018, a déjà fait l'objet de contrôles. L'aération des espaces est pratiquée au quotidien.

- ✓ **Les achats responsables :**
 - La démarche d'achat responsable s'applique autant que possible sur les biens de consommation courante et sur les outils informatiques avec la dématérialisation de la relation administrative.

- ✓ **L'Alimentation :**
 - La structure s'est engagée, via la formation d'agents, à respecter les recommandations du P.N.N.S. (Programme National Nutrition Santé) (<http://www.mangerbouger.fr/pnns>), mais aussi à :
 - ♦ Privilégier la saisonnalité et la qualité des produits, ainsi que des cuissons adaptées
 - ♦ Ajuster le nombre de repas au plus proche des effectifs réels
 - ♦ Animer des ateliers d'éveil au goût, en lien avec les saisons

- ✓ **L'entretien/le nettoyage des structures :**
 - Afin de garantir un air sain et le respect de l'environnement, des éco-détergents à base d'ingrédients biologiques, certifiés Ecocert et contact alimentaire sont en partie utilisés pour l'entretien de nos structures. La centrale de distribution des produits garantit un dosage maîtrisé pour une consommation raisonnée. Le nettoyage s'effectue avec des lavettes en microfibres qui nécessitent l'utilisation de moins d'eau. Les jouets sont désinfectés journalièrement à la vapeur grâce à une centrale, les tissus ne pouvant être lavés, le sont également.

- ✓ **La politique sociale :**
 - Privilégier le recrutement de professionnels habitant sur le territoire. Dispenser des formations, et encourager la professionnalisation par la Validation des Acquis de l'Expérience.
 - Accompagner toutes les familles à concilier vie professionnelle et vie familiale
 - Tendre à la mise en application de la Charte de la Parentalité ainsi que des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie.

- ✓ **La pédagogie :**
 - Ayant un rôle d'éducation et de prévention auprès des enfants, les gestes simples peuvent être facilement transmis aux enfants : éteindre la lumière en sortant d'une pièce, ne pas faire couler inutilement l'eau etc...
 - Les activités servent de support aux actions de sensibilisation : ateliers de recyclage à partir de matériaux de récupération (boîtes de lait, de mouchoirs, bouchons.), travail sur les fruits et légumes de saison, et la création de jardinières (fleurs, potager...).
 - Le multi accueil a accueilli 2 poules, ainsi que leur poulailler. Les enfants sont sensibilisés à l'écologie (non gaspillage et recyclage des restes)

- ✓ **Les éco-gestes du quotidien :** Nous encourageons nos équipes à adopter un comportement responsable, et à transmettre ces valeurs aux enfants.
 - ♦ Recycler : Collecter les piles, les cartouches d'impression, les capsules de café via la mise en place de containers dédiés dans nos structures.

- ♦ Trier : Trier consciencieusement les déchets selon ce qui est mis en œuvre localement.
- ♦ Diminuer le volume des déchets : en implantant dans le jardin de la crèche, un bac à compost qui recueille, tous les jours, les déchets alimentaires ne pouvant être donnés aux poules.
- ♦ Lutter contre le gaspillage : Économiser l'énergie, l'eau, le papier, les essuie-mains...etc...
Optimiser la durée de vie de nos appareils électroménagers, en respectant le mode d'emploi.



Multi Accueil « les P'tits Loups » - 33220 PORT SAINTE FOY



CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES **POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE**

1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

9 Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.

10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

